

MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DE LODEVE POUR LA CREATION D'UN SERVICE D'URGENCE

Le Centre Hospitalier de Lodève dispose de lits de médecine et d'un Centre d'Accueil et de Permanence des Soins (CAPS), ouvert 7j/7 et 24h/24, dont l'activité annuelle dépasse les 10 000 passages. Ces dernières années ont fait l'objet de formations d'urgentistes pour tous les médecins intervenants au CAPS.

Grâce à des partenariats avec différents acteurs privés comme publics, le Centre Hospitalier dispose d'un service d'imagerie (radio et scanner) performant, mais également de capacités d'analyses biologiques et des permanences de nombreux spécialistes ont été développées.

La localisation de ce service à Lodève permet aux populations des villages du plateau du Larzac et de l'Escandorgue, et au-delà, des populations et des visiteurs des lieux touristiques très fortement fréquentés situés à proximité (grands sites du Salagou-Moureze, Cirque de Navacelles, temple bouddhiste Lerab Ling...) permet une accessibilité aux soins de premiers recours à moins de 30 minutes selon les directives nationales. Enfin, situé au niveau de l'autoroute A75, à 15-20 minutes de Clermont l'Hérault ou de Gignac, le centre hospitalier de Lodève bénéficie d'un positionnement à équidistance des établissements hospitaliers plus importants de Montpellier, Béziers ou Millau.

La Commune est également localisée sur un segment autoroutier très accidentogène, en raison de la forte déclivité et de la présence de deux tunnels. Le territoire est en outre soumis à des aléas climatiques qui nécessitent des interventions et prises en charge rapides, pour un territoire facilement isolé.

Considérant que la création d'un service d'urgence au Centre Hospitalier s'inscrit dans les orientations du **Contrat Local de Santé du Pays Cœur d'Hérault**, notamment dans l'axe portant sur l'organisation des soins primaires, qui veille à favoriser une organisation efficiente des soins, en tenant compte des dispositifs existants et potentiels. En effet, la complémentarité avec le **Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)**, déjà existant sur le Pays Cœur d'Hérault, et avec la **Maison Médicale de Garde** situés à Clermont l'Hérault, serait un atout considérable pour notre territoire.

Considérant l'évolution démographique projetée et exposée dans le ScoT en cours d'élaboration et l'armature urbaine proposée dans le Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT prévoyant une évolution démographique à terme de 115000 habitants à l'horizon 2040, il convient d'anticiper les besoins des populations actuelles et futures à l'échelle du bassin de vie.

Considérant le rôle et le positionnement de la Commission « Santé » du Pays Cœur d'Hérault qui garantit et suit l'avancement des travaux et objectifs du Contrat local de santé et ne peut que soutenir de telle initiatives,

Nous, élu-e-s réuni-e-s au sein du Comité syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault ce jour, tenons à manifester notre soutien à la pérennisation du CAPS du Centre Hospitalier de Lodève sous forme d'un véritable service d'urgence afin de doter le territoire d'un service technique et opérationnel en parfaite complémentarités avec les autres dispositifs du Cœur d'Hérault.

Fait à Saint andré de Sangonis

Le 16 avril 2021

